

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

### PRODUIT

Nom du produit: **SOLVANT ISOPAR M**  
Description du produit: Hydrocarbure isoparaaffinique  
Numero de FS: 9014  
Emploi prévu: Solvant

### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fournisseur: **PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE, DIVISION CHIMIQUES**  
240 4th Avenue S.W.  
CALGARY, ALBERTA. T2P 3M9 Canada  
24 Hour Health Emergency 519-339-2145  
Téléphone d'urgence – Transports 519-339-2145  
Données techniques sur le produit 1-800-663-4109

## SECTION 2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Pas de substance dangereuse ou complexe à déclarer.

## SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Matière jugée sans danger selon les directives réglementaires (voir la section 15 de la fiche signalétique).

### Effets Physiques et Chimiques

Cette matière peut accumuler des charges électrostatiques et possiblement provoquer une inflammation.

### EFFETS SUR LA SANTÉ

Une exposition répétée peut assécher ou gercer la peau. En cas d'ingestion, susceptible d'être aspiré dans les poumons et d'y causer des lésions. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

Identificateur de danger NFPA:	Santé: 1	Inflammabilité: 1	Réactivité: 0
Identificateur de danger HMIS:	Santé: 1	Inflammabilité: 1	Réactivité: 0

**REMARQUE:** Ne pas utiliser cette matière à d'autres fins que celles qui sont prévues à la section 1 sans l'avis d'un expert. Les études sur la santé ont révélé qu'une exposition à ce produit chimique peut poser des risques pour la santé humaine qui varient d'une personne à l'autre.

## SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SOINS

### INHALATION

Retirer la personne de la zone d'exposition. Ceux qui dispensent de l'aide doivent éviter de s'exposer ou d'exposer d'autres personnes. Utiliser une protection respiratoire adéquate. En cas d'irritation respiratoire, d'étourdissement, de nausée ou d'évanouissement, obtenir une aide médicale immédiate. Si la respiration s'est arrêtée, utiliser un appareil mécanique pour assister la ventilation ou pratiquer le bouche à bouche comme

méthode de réanimation.

#### CONTACT CUTANÉ

Laver les régions touchées à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés. Faire laver les vêtements souillés avec de les reporter.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau. En cas d'irritation, obtenir de l'aide médicale.

#### INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas faire vomir.

#### NOTE AU MÉDECIN

En cas d'ingestion, la matière peut être aspirée dans les poumons et provoquer une pneumonite chimique. Traiter la personne comme il se doit.

### SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre chimique sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs

#### LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Évacuer la zone. Empêcher les eaux de ruissellement issus de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts ou dans le réseau d'eau potable. Les pompiers doivent porter l'équipement de protection standard et, dans un espace confiné, un appareil respiratoire autonome (ARA). Pulvériser de l'eau pour rafraîchir les récipients exposés au feu et protéger le personnel.

**Produits de combustion dangereux:** Vapeurs, fumées, Produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone,

#### PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ

**Point d'éclair [Méthode]:** >94°C (200°F) [ASTM D-93]

**Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** LIE: 0.6 LSE: 4.9

**Température d'auto-inflammation:** >200°C (392°F)

### SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de rejet accidentel, avertir les autorités compétentes conformément au règlement en vigueur.

#### MESURES DE PROTECTION

Éviter tout contact avec la matière déversée. Avertir les habitants des environs ou des zones sous le vent, ou les évacuer s'il y a lieu, en raison de la toxicité ou de l'inflammabilité de la matière. Voir la section 5 pour les renseignements sur la lutte contre l'incendie. Voir la section Identification des dangers pour les principaux

dangers. Voir la section 4 sur les premiers soins à dispenser. Voir la section 8 sur l'équipement de protection individuelle.

## GESTION DES DÉVERSEMENTS

**Déversement terrestre:** Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Récupérer par pompage ou au moyen d'un absorbant approprié.

**Déversement dans l'eau:** Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Avertir les autres expéditeurs. Éliminer de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés. Obtenir les conseils d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations concernant les déversements dans l'eau et sur terre sont fondées sur le scénario de déversement le plus probable de ce produit; cependant, la situation géographique, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) les vagues ainsi que la direction et la vitesse du courant peuvent beaucoup influencer sur les mesures à prendre. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux. Nota : le règlement local peut prescrire ou limiter les mesures à prendre.

## MESURES DE PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Déversements importants : construire une digue à bonne distance du liquide déversé pour le récupérer ou l'éliminer ultérieurement. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés.

## SECTION 7

## MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### MANUTENTION

Éviter tout contact avec la peau. Prévenir les petits déversements et les petites fuites pour éviter le risque de glisser. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dus à l'électricité statique)

**Température de chargement/déchargement:** [Ambiant]

**Température de transport:** [Ambiant]

**Pressure de transport:** [Ambiant]

**Accumulateur de charges statiques:** Cette matière accumule les charges électrostatiques. Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent considérablement influencer sur la conductivité de ce liquide.

**ENTREPOSAGE**

Le choix du conteneur, réservoir de stockage par exemple, peut avoir un effet sur l'accumulation et la dissipation d'électricité statique.

Ne pas entreposer les contenants à découvert ni sans étiquette.

**Température d'entreposage:** [Ambiant]

**Pression de stockage:** [Ambiant]

**Récipients/emballages adaptés:** Remorque citerne; Camion-citern; Wagons-citernes; Barges; Fût

**Matériaux et revêtements adaptés (Compatibilité Chimique):** Neoprène; Époxydes; Résines époxy-phénolique; Polyamide; Polyéthylène; Polypropylène; Polyester; Téflon; Acier au carbone; Acier inoxydable

**Matériaux et enduits inadéquats:** Caoutchouc naturel; Éthylène-propylène-diène monomère (EPDM); Polystyrène; Caoutchouc butyle

**SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

Nom de la substance	Forme	Limite/Norme			Remarque	Source
DISTILLATS (PÉTROLE), LÉGÈREMENT HYDROTRAITÉS	Vapeur.	VME (calcul réciproque)	152 ppm	1200 mg/m <sup>3</sup>	Total des hydrocarbures	Fournisseur

NOTA : les limites et les normes ne sont données qu'à titre indicatif. Observer le règlement en vigueur.

**MESURES D'ORDRE TECHNIQUE**

Le degré de protection et la nature des contrôles nécessaires varieront selon les conditions d'exposition possibles. Mesures de contrôle à considérer :

Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.

**PROTECTION INDIVIDUELLE**

Le choix de l'équipement de protection individuelle varie selon les risques d'exposition comme les utilisations, les pratiques de manutention, la concentration et l'aération. Les renseignements fournis ci-après sur la sélection de l'équipement de protection à utiliser avec cette matière supposent qu'on en fait un usage normal comme prévu.

**Protection respiratoire:** Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations de contaminant dans l'air à un niveau qui permet de protéger la santé des travailleurs, le port d'un respirateur homologué peut être approprié. Choisir, utiliser et entretenir les respirateurs conformément aux prescriptions réglementaires, le cas échéant. Types de respirateurs à considérer pour cette matière :

Demi-masque à élément filtrant

Dans le cas de fortes concentrations dans l'air, porter un respirateur par adduction d'air homologué, à pression positive. Le port d'un respirateur à adduction d'air avec une bouteille de réserve peut être approprié quand la teneur en oxygène est insuffisante, que les précurseurs de gaz/de vapeurs sont faibles ou que la capacité ou le débit des filtres de purification de l'air peut être dépassé.

**Protection des mains:** Tout renseignement particulier sur les gants est tiré de documents publiés et de

données sur le fabricant des gants. Les conditions de travail peuvent influencer beaucoup sur la durabilité des gants; les inspecter et remplacer les gants usés ou endommagés. Genres de gants à porter pour cette matière:  
Aucune protection n'est normalement nécessaire dans des conditions d'utilisation normales.

**Protection des yeux:** Si le contact est probable, le port de lunettes de protection avec écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement particulier fourni sur les vêtements est tiré de documents publiés ou des données du fabricant. Types de vêtements à porter pour cette matière :  
En cas de contact prolongé ou répété probable, le port de vêtements résistant aux produits chimiques et à l'huile est recommandé.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours observer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle comme se laver les mains après avoir manipulé la matière et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver périodiquement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyés. Assurer une bonne tenue des lieux.

## MESURES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Voir Sections 6, 7, 12, 13.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Caractéristiques physiques et chimiques types données ci-après. Pour des données supplémentaires, consulter le fournisseur dont le nom figure dans la section 1.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

**État physique:** liquide  
**Forme:** transparent  
**Couleur:** incolore  
**Odeur:** inodore  
**Seuil olfactif:** N/D

### INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

**Densité (à 15.6 °C):** 0.791  
**Masse volumique (à 15 °C):** 788 kg/m<sup>3</sup> (6.58 lb/gal, 0.79 kg/dm<sup>3</sup>)  
**Point d'éclair [Méthode]:** >94°C (200°F) [ASTM D-93]  
**Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** LIE: 0.6 LSE: 4.9  
**Température d'auto-inflammation:** >200°C (392°F)  
**Point d'ébullition / Intervalle:** 218°C (424°F) - 257°C (495°F)  
**Densité de vapeur (air = 1):** 6.5 à 101 kPa [Calculé]  
**Tension de vapeur:** 0.012 kPa (0.09 mm Hg) à 20°C | 0.044 kPa (0.33 mm Hg) à 38°C  
| 0.137 kPa (1.03 mm Hg) à 55°C  
**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** < 0.01  
**pH:** N/A  
**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau):** N/D  
**Solubilité dans l'eau:** Négligeable  
**Viscosité:** 2.57 cST (2.57 mm<sup>2</sup>/sec) à 40°C | 3.57 cST (3.57 mm<sup>2</sup>/sec) à 25°C  
**Propriétés oxydantes:** Voir la rubrique concernant l'identification des dangers.

### AUTRES INFORMATIONS

**Point de congélation:** -77°C (-107°F)

Point de fusion :: N/D  
 Point d'écoulement: -57°C (-71°F)  
 Poids moléculaire: 188 [Calculé]  
 Hygroscopique: No  
 Coefficient de dilatation thermique: 0.00074 V/V °C  
 Température de décomposition: N/D

<b>SECTION 10</b>	<b>STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>
-------------------	--------------------------------

**STABILITÉ:** Matière stable dans des conditions normales.

**CONDITIONS À ÉVITER:** Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'inflammation.

**MATÉRIAUX À ÉVITER:** Oxydants puissants

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:** La substance ne se décompose pas à température ambiante.

**Polymérisation dangereuse:** Ne se produira pas.

<b>SECTION 11</b>	<b>INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>
-------------------	------------------------------------

**TOXICITÉ AIGÜE**

<u>Voie d'exposition</u>	<u>Conclusion / Remarques</u>
<b>Inhalation</b>	
Toxicité: Données existantes	Toxicité minimale. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
Irritation: Données existantes	Danger négligeable à des températures de manutention ambiantes/normales. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
<b>Ingestion</b>	
Toxicité: DL50> 15000 mg/kg	Toxicité minimale. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
<b>Peau</b>	
Toxicité: DL50> 3160 mg/kg	Toxicité minimale. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
Irritation: Données existantes	Peut assécher la peau et entraîner une gêne et une dermatite. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
<b>Œil</b>	
Irritation: Données existantes	Peut causer une légère gêne oculaire de courte durée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.

**EFFETS CHRONIQUES OU AUTRES**

**Produit seul:**

Les concentrations de vapeurs/aérosols supérieures aux niveaux d'exposition conseillés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires et peuvent causer maux de tête, vertiges, anesthésie, somnolence, perte de conscience et autres effets sur le système nerveux central y compris la mort. Le contact cutané prolongé et/ou répété avec des matières de faible viscosité peut causer une délipidation de la peau qui peut possiblement entraîner irritation et dermatite. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

On peut obtenir des renseignements complémentaires sur demande.

**Statut CMR:** Néant.

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = CIRC 1  
2 = CIRC 2A

3 = CIRC 2B  
4 = ACGIH ALL

5 = ACGIH A1  
6 = ACGIH A2

<b>SECTION 12</b>	<b>INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES</b>
-------------------	---------------------------------

Les renseignements fournis sont fondés sur les données qui existent sur la matière, ses ingrédients et d'autres matières comparables.

**ÉCOTOXICITÉ**

Matière -- Ne doit pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Matière -- Pas suspect d'avoir une toxicité chronique pour les organismes aquatiques.

**PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ**

**Biodégradation:**

Matière -- Présumé facilement biodégradable.

**Hydrolyse:**

Matière -- L'effet d'hydrolyse n'est pas présumé être important.

**Photolyse:**

Matière -- L'effet de photolyse n'est pas présumé être important.

**Oxydation atmosphérique:**

Matière -- Devrait se dégrader rapidement dans l'air.

<b>SECTION 13</b>	<b>CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION</b>
-------------------	---

Recommandations d'élimination fondées sur la matière telle qu'elle est fournie. Son élimination doit respecter les lois et règlements en vigueur et les caractéristiques de la matière au moment de son élimination.

**CONSEILS RELATIFS À L'ÉLIMINATION**

Le produit peut être brûlé dans un incinérateur à air contrôlé, à construction fermée pour la valeur du combustible ou éliminé par incinération supervisée, à température très élevée pour prévenir la formation de produits de combustion indésirables.

**INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Mise en garde concernant les contenants vides.** (le cas échéant) : Les contenants vides peuvent contenir un résidu et être dangereux. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, PERCER, MEULER NI EXPOSER CES CONTENANTS À LA CHALEUR, À LA FLAMME, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU À UNE AUTRE SOURCE D'INFLAMMATION; ILS PEUVENT EXPLOSER ET CAUSER DES BLESSURES POUVANT ÊTRE MORTELLES. Ne pas tenter de remplir ou de nettoyer le contenant car le résidu est difficile à enlever. Purger complètement les fûts vides, poser leurs bondes comme il se doit et les expédier sans tarder à un rénovateur de fûts. Éliminer les contenants dans le respect de l'environnement et de



Section 07: Manipulation et entreposage- Manipulation Modification(s).  
Section 07: Manipulation et entreposage Modification(s).  
Section 01 : Adresse postale de l'entreprise Modification(s).  
Identification de risque : Risque physique/chimique Modification(s).  
Section 07 : Accumulateur Statique Modification(s).  
Section 07 : Matériaux et revêtements adéquats – En-tête Modification(s).  
Section 09: Viscosité Modification(s).  
Section 09: Viscosité Modification(s).  
Identification des dangers: Note sur les dangers Modification(s).  
Section 08: Table des limites d'exposition Modification(s).  
Composition: Pas de composants Modification(s).  
Identification de danger: CA - État non dangereux ajouté.  
Composition: Table de composant a été annulé.  
Section 16: Dangers pour la santé a été annulé.  
Section 16: Dangers pour la santé - En tête a été annulé.  
Section 16: Dangers physiques - En tête a été annulé.  
Composition: Toxicité aiguë a été annulé.  
Section 16: Déversement par terre a été annulé.  
Section 16: Déversement par terre - En tête a été annulé.  
Section 16: Déversement d'eau a été annulé.  
Section 16: Déversement d'eau - En tête a été annulé.  
Section 16: Dangers physiques additionnels a été annulé.  
Section 16 : Premiers soins pour les yeux a été annulé.  
Section 16 : Premiers soins pour les yeux - En-tête a été annulé.  
Section 16: Premiers secours - En tête a été annulé.  
Section 16 : Premiers soins en cas d'absorption par voie orale a été annulé.  
Section 16 : Premiers soins en cas d'absorption par voie orale - En-tête a été annulé.  
Section 16: Premiers secours pour la peau a été annulé.  
Section 16: Premiers secours pour la peau- En tête a été annulé.  
Section 16: Moyens de lutte contre l'incendie- En tête a été annulé.  
Section 16: Moyens de lutte contre l'incendie- En tête a été annulé.  
Section 16: Précautions a été annulé.  
Section 16: Précautions - En tête a été annulé.  
Section 16: Déversement - En tête a été annulé.  
Section 16: Texte d'étiquette de précaution - En tête a été annulé.  
Identification de danger: CA - État dangereux a été annulé.  
Composition: Numéro CAS a été annulé.  
Composition: Concentration - En-tête a été annulé.  
Composition: Nom du principal ingrédient a été annulé.  
Composition : Tables des substances - En-tête a été annulé.  
Composition: Concentration - Note de bas de page a été annulé.

-----  
SIMDUT: Pas regle

-----  
Les renseignements et les recommandations contenus dans les présentes étaient, à la connaissance de l'Impériale, exacts et fiables à la date de leur publication. L'Impériale ne répond de l'exactitude de l'information que s'il s'agit de la version la plus à jour qu'elle a distribuée. Ces renseignements et ces recommandations sont publiés à l'intention de l'utilisateur et c'est à celui-ci de s'assurer qu'ils sont complets et conformes à l'usage qu'il compte faire du produit. L'acheteur qui remballé le produit est prié de consulter son conseiller juridique pour s'assurer que l'information sur la santé, la sécurité et les autres renseignements nécessaires figurent sur les contenants. Adresser aux manutentionnaires et aux utilisateurs les mises en garde et les consignes de manutention qui s'imposent. Il est

---

formellement interdit de modifier ce document. Sauf dans les cas où la loi l'autorise, il est interdit de reproduire ou de retransmettre ce document en tout ou en partie.

---

DGN: 5007498 (1006968)

---

Copyright 2002 Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, tous droits réservés

Rédigé par: Imperial Oil Limited, Solvents